



**CÔTOYER
L'EXTRA
ORDINAIRE**

TOHU Cité des arts du cirque

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation
« Vers une feuille de route montréalaise en
économie circulaire »**

Ville de Montréal, avril 2023

Présentation de l'organisme

La TOHU est le seul diffuseur spécialisé en **cirque contemporain** en Amérique du Nord, accueillant chaque année une vingtaine de productions québécoises et internationales et environ 500 000 spectateurs pour toutes ses activités. Depuis vingt ans, elle s'ancre au cœur de la Cité des arts du cirque, un concept unique au monde qui rassemble l'une des meilleures écoles de formation en arts du cirque (ÉNC), le siège social international du Cirque du Soleil et la TOHU. Elle est aussi productrice de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE, le plus important festival international de cirque sur le continent et depuis 2022, des 3GÉANTS, un projet unique de relance culturelle, touristique et commerciale à fort rayonnement.

Mais la TOHU est aussi un pionnier du concept de **développement durable par la culture** : pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back, un projet majeur de reconversion environnementale porté par la Ville de Montréal ; leader reconnu en matière d'écoresponsabilité dans les arts vivants ; salle de spectacle certifiée Scène écoresponsable de niveau Or par le CQEER et ICI ON RECYCLE+ de RECYC-QUÉBEC ; diffuseur pluridisciplinaire gratuit et employeur de choix pour les citoyens du quartier Saint-Michel, historiquement défavorisé mais jeune et très multiculturel.

➤ [Résumé des recommandations en page 7.](#)

La TOHU et l'économie circulaire

En lien avec sa mission, la TOHU cherche depuis plusieurs années à augmenter son niveau d'intensité et de participation à l'économie circulaire, autant du côté de son approvisionnement (revalorisation de résidus générés par d'autres organismes) que de la réflexion sur la fin de vie de ses propres matériaux de consommation. Elle est notamment membre du programme Synergie Montréal depuis sa création.

L'un des exemples les mieux connus dans l'écosystème montréalais est bien entendu la boucle énergétique en circuit court qui lui permet de bénéficier, de façon abondante et à très faible coût, de l'eau chaude résiduelle issue du processus de conversion du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel en électricité par la centrale Biomont.

Toutefois, sa capacité d'approvisionnement dans une perspective circulaire est limitée notamment par le fait que ses approvisionnements sont non cycliques (ils dépendent des activités programmés et les besoins sont sans cesse changeants), souvent à faible volume (par ex. pour la production d'un spectacle pendant une semaine) et le plus souvent déterminés par une logique de dernière minute (difficulté de planification), elle-même

liée à l'enchaînement d'activités ponctuelles et à la nécessaire flexibilité et adaptation inhérente aux milieux de la créativité et de l'événementiel.

Pour ce qui est de la revalorisation de ses propres déchets, elle est elle aussi limitée par les mêmes enjeux : volumes trop faibles et production trop ponctuelle pour un usage industriel constant, qui empêchent un maillage structurant et stable et la condamnent à tenter de revaloriser « à la pièce » de petits volumes de résidus ponctuels.

Un excellent exemple est celui des coroplasts, ces panneaux en dérivé de plastique souple et solide qui sont la meilleure solution existante pour l'affichage public notamment en extérieur ; tous les événements et festivals au Québec y ont recours mais les débouchés après usage sont trop restreints alors que le matériau en lui-même est difficilement recyclable. Certains designers ou PME proposent de les acquérir pour transformation mais ne sont pas équipés pour la collecte mobile dans différents sites répartis sur le territoire ou ne sont pas intéressés par un approvisionnement très ponctuel et des volumes inégaux.

Quant à la gestion des déchets sur le domaine public lors d'événements se tenant en extérieur (ex. Festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE), elle est rendue difficile par le fait que la Ville dispose de ses propres installations et de ses propres processus de collecte, au demeurant incomplets (absence de bacs de compost sur rue par exemple), ce qui force les organismes à dédoubler le travail en disposant d'ilots indépendants et en sous-traitant ses propres collectes, entraînant une hausse des coûts d'opération pour un service qui devrait incomber à la Ville, de potentiels conflits d'usage sur la voie publique et un risque accru de tri erroné par le public et donc de contamination.

Ces différents enjeux ne sont pas propres à la TOHU mais bien partagés par une grande partie des organisations culturelles et des événements, particulièrement ceux tenus dans l'espace public.

D'autre part, l'enjeu du financement est crucial dans le secteur de l'économie circulaire, particulièrement pour les OBNL et les entreprises d'économie sociale : accélérer l'économie circulaire nécessite une prévisibilité à moyen terme pour accompagner des produits et des modèles d'affaires innovants aussi longtemps que nécessaire pour structurer leur offre et assurer des revenus autonomes suffisants. Certains des partenaires de la TOHU qui ont déployé des produits tout à fait audacieux et indispensables, reconnus par leurs pairs (on pense notamment à Ecosceno et à la coop de solidarité Retourzy) ont récemment été confrontés à des problèmes soit de financement public (subvention uniquement au projet avec annonce initiale de non-reconduction), soit de réglementation municipale (zonage non conforme à l'activité proposée malgré des externalités positives démontrées), qui ont mis en péril temporairement tout ou partie de leurs services.

Si des solutions ont été trouvées, il demeure absolument crucial de soutenir les meilleures initiatives par tous les leviers possibles afin de maintenir leur rôle dans

l'écosystème, ce qui inclut notamment un **soutien pluriannuel au fonctionnement** d'une part, permettant une meilleure prévisibilité et l'embauche de ressources nécessaires ; et des assouplissements réglementaires d'autre part (notamment pour les entreprises d'économie sociale dont la mission est collective et à impact positif pour la société), afin de favoriser l'émergence de nouvelles offres en économie circulaire.

- Pour ce dernier point, le PUM actuellement en cours d'élaboration à la Ville doit impérativement inclure une réflexion sur les **zonages et affectations** et sur la façon dont ils favorisent l'émergence de l'économie circulaire.

Recommandations :

Plus concrètement, et en prenant en compte ses propres réalités ainsi que celles de différents partenaires d'affaires, la TOHU suggère à la Ville de Montréal les éléments suivants :

Financement de l'économie circulaire :

Des mesures d'**écofiscalité** sur le principe de « pollueur-payeur » permettraient de générer des fonds dédiés à mieux soutenir le milieu. On pense particulièrement à une **taxation au poids des déchets finaux** (destinés à l'enfouissement) pour les entreprises industrielles et commerciales à but lucratif dans un premier temps, élargie aux institutions, OBNL et secteur résidentiel dans un second temps, sur le modèle de ce qui est fait à San Francisco depuis une décennie ou, beaucoup plus proche de chez nous, à Beaconsfield depuis 2016. Précisons que dans les deux cas, les municipalités ont en outre réussi à considérablement diminuer le volume de déchets finaux. Nous suggérons que l'intégralité des revenus collectés de cette façon soit affectée à un **fonds de soutien à l'économie circulaire**, dédié prioritairement au fonctionnement pluriannuel des fournisseurs du milieu, avec des enveloppes résiduelles pour des projets ponctuels d'innovation ou de recherche.

Transparence et accessibilité des matériaux :

Deux des freins majeurs actuels à l'émergence d'une véritable économie circulaire – particulièrement dans le milieu événementiel et dans tous les secteurs qui vivent une saisonnalité ou des flux de production non cycliques – sont 1/ la connaissance des matériaux résiduels disponibles produits par d'autres organisations et 2/ la difficulté de s'approvisionner de façon ponctuelle, pour un usage unique ou très circonscrit dans le temps, vs des processus très réguliers où les mêmes intrants sont constamment consommés.

Afin de pallier ces deux problématiques, la TOHU suggère :

- De mettre en place un **registre obligatoire de divulgation des déchets principaux** ou extraits réguliers produits par tous les organismes ICI (industries, commerces, institutions), sur une base triennale, inspiré du *Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments* exigé par la Ville depuis 2021 en matière de consommation énergétique. Cette « cartographie des déchets » émis sur le territoire, rendue publique via une ressource en ligne constamment mise à jour, permettrait à tout type d'organisation de « magasiner » de potentiels approvisionnements adaptés à ses besoins et qu'elle pourrait détourner de l'enfouissement.
- De rendre obligatoire, en amont des chantiers et conditionnel à l'obtention des permis, une divulgation de la nature et des volumes de déchets estimés par les **projets de construction, déconstruction, démolition** sur le territoire montréalais, et ce afin de stimuler suffisamment de temps à l'avance l'intérêt de racheteurs ou récupérateurs potentiels. Cela pourrait notamment permettre à des artistes ou entreprises de design de récupérer de façon unique exceptionnelle mais en très gros volume des matériaux originaux à transformer. Un effort dans ce sens a récemment été proposé autour de la démolition de l'ancien pont Champlain. L'appel à projet de 2016 pour la revalorisation des rames de métro MR-63 est un autre excellent exemple. Cette pratique pourrait être généralisée légalement et étendue au secteur privé.
- Créer ou aider un OBNL à créer (financement au projet + soutien technique : Synergie Montréal serait un partenaire tout naturel) une **plateforme en ligne de type « Marketplace »** sur laquelle des organisations de toutes natures et toutes tailles pourraient déposer leurs offres de déchets à exploiter ou revaloriser. La « découvrabilité » des matériaux proposés étant le nerf de la guerre, il faudra penser la navigation et l'usage de mots-clés de façon optimale afin de faciliter les recherches. Volumes et dates de disponibilités seront des informations tout aussi pertinentes que le prix de vente (que l'on souhaite nul le plus souvent).
- Déployer dans un certain nombre de quartiers montréalais des **entrepôts destinés au stockage transitoire** de déchets encore exploitables jusqu'à ce qu'ils trouvent preneurs (on pourrait n'accepter d'envoyer à l'enfouissement les matériaux qu'après un nombre déterminé de mois). Ces entrepôts de l'économie circulaire pourraient prendre place à proximité immédiate des Ecocentres pour favoriser les synergies (l'entrepôt viendrait plus ou moins comme une étape intermédiaire avant l'écocentre), et seraient appelés, à terme, à les remplacer purement et simplement.
 - Pour en faciliter la gestion et réduire les coûts, ces entrepôts pourraient être gérés par des **entreprises d'économie sociale** sur des terrains ou dans des bâtiments municipaux cédés en emphytéose ou à des loyers symboliques. De manière plus générale, alors que plusieurs scandales ont

éclaboussé dans la dernière décennie l'industrie de la gestion des déchets, il pourrait être bienvenu de privilégier, via l'octroi des contrats publics et des programmes d'accompagnement spécifiques, une transition vers une industrie comportant davantage de fournisseurs de l'économie sociale (ex. collecte des encombrants).

- Enfin, pour chacune de ces initiatives permettant d'accroître la transparence et l'accessibilité des déchets disponibles (divulgateur, cartographie, marketplace, entrepôts), la TOHU suggère d'offrir un **droit de premier regard** ou une période de « préemption » pour les **organismes de charité, d'économie sociale, les entreprises du secteur culturel et les artistes individuels**, et ce afin de privilégier des approches de revalorisation soit créatives (œuvres d'art, « design circulaire »), soit innovantes d'un point de vue social, tout en favorisant l'accès à une plus grande diversité de matériaux pour des acheteurs disposant habituellement de moins de ressources financières ou techniques.

Maillages et bonnes pratiques :

La Ville pourrait, par la voie directe du SDÉ ou par l'intermédiaire de collaborateurs tels que Synergie Montréal ou le CESIM, financer des **programmes de jumelage** entre grands producteurs (sociétés d'État, industries lourdes) et PME ou organismes d'économie sociale, afin de renforcer les synergies et valoriser publiquement les réussites ou le potentiel de l'économie circulaire. Le programme *L'économie sociale j'achète*, du CESIM, pourrait servir de source d'inspiration avec des cohortes régulières et une augmentation progressive du bassin d'entreprises participantes.

Une autre bonne pratique pourrait consister à offrir une **formation d'introduction à l'économie circulaire** à tous les **employés de la Ville**, afin de stimuler un « réflexe revalorisation » et éviter les cas, nombreux et documentés dans les dernières années, de résidus rejetés par la Ville vers l'enfouissement malgré les appels du pied d'organisations et artistes qui souhaitaient les revaloriser. Ces maillages manqués sont symptomatiques d'une trop grande rigidité dans les processus administratifs, mais aussi d'une méconnaissance des principes de la revalorisation. La Ville pourrait même aller jusqu'à se fixer des **objectifs annuels (et croissants) de détournement** et revalorisation de ses propres déchets.

Soutien spécifique aux secteurs culturel et événementiel :

De par la saisonnalité de leurs activités et leur présence régulière sur la voie publique, les festivals et grands événements (par exemple dans un premier temps tous ceux soutenus financièrement par le Bureau des Festivals) pourraient bénéficier d'un accompagnement adapté de la Ville, qui pourrait prendre plusieurs formes :

- Déployer un **inventaire collectif de stations de tri** trois-voies mobiles et mutualisables par tous les événements selon un calendrier partagé ; jumelé avec un **contrat annuel** de collecte, pesée, retri (caractérisation) et valorisation des déchets par un fournisseur de confiance, dont le coût négocié à l'année et divisé au prorata des événements serait probablement moins élevé que des prestations négociées à la carte, pour une efficacité accrue.
- Continuer d'exiger une **reddition de comptes** environnementale et notamment du volume de déchets finaux générés par chaque événement, et offrir un **accompagnement personnalisé** à la réduction en priorisant les événements montrant le volume de déchets finaux par spectateur le plus élevé.
- Publier, en collaboration avec les acteurs du milieu, un **guide des meilleures pratiques** de recyclage et revalorisation sur le territoire de Montréal, abordant les principaux extrants générés par les festivals (coroplasts, bannières, résidus de décor et scénographie...) ; ce guide, mis à jour annuellement, inclurait un répertoire de fournisseurs et clients pertinents, ainsi qu'un outil de type « boussole » permettant aux acheteurs (directeurs de production, techniciens, opérations, marketing) de se poser les questions les plus pertinentes en matière d'économie circulaire.

Résumé des recommandations :

- Implanter une taxation au poids sur les déchets finaux et affecter les revenus à un fonds de soutien à l'économie circulaire
- Instaurer un registre obligatoire de divulgation des déchets
- Exiger des chantiers de construction et démolition l'estimation et la publication en amont des résidus à venir
- Créer ou appuyer la création d'une plateforme d'échange en ligne
- Implanter sur le territoire des entrepôts de stockage transitoire et en confier autant que possible la gestion à des entreprises d'économie sociale
- Accorder un droit d'approvisionnement prioritaire aux OBNL, entreprises d'économie sociale ou au secteur culturel
- Créer ou appuyer la création d'un programme récurrent de jumelage (« cohortes ») permettant de valoriser des cas concrets d'économie circulaire
- Former tous les employés de la Ville et développer un réflexe économie circulaire
- Instaurer des cibles de revalorisation des déchets générés par les activités Ville
- Déployer un inventaire de stations de tri trois-voies pour les événements occupant l'espace public
- Exiger une reddition de comptes GMR et accompagner les événements générant les volumes de déchets finaux les plus élevés
- Publier un guide annuel des meilleures pratiques en économie circulaire spécifiquement adapté au secteur culturel et de l'événementiel